

- Modification de la compétence supplémentaire « Culture et Sport » ;

CONSIDERANT que l'objectif de cette refonte de la compétence « Culture et Sport » est d'élargir la faculté d'intervention de notre EPCI pour des associations et évènements sportifs d'intérêt intercommunal, qui ne sera donc plus limité aux seules activités de pleine nature,

- Prise de compétence supplémentaire relative au Lycée agricole de Gignac ;

CONSIDERANT qu'il est proposé d'insérer dans les statuts communautaires cette compétence supplémentaire afin de pérenniser le soutien qu'apporte la CCVH au Lycée agricole de Gignac, en tant que partenaire privilégié,

CONSIDERANT que cette prise de compétence renforcera la légitimité de la CCVH en tant que représentant du collège n°2 (organismes intercommunaux) de l'association intercommunale du centre agricole de Gignac,

CONSIDERANT que cette prise de compétence permettra à la CCVH de subventionner tant des actions éducatives portées par le lycée que de soutenir ses actions et initiatives promouvant le développement du territoire communautaire,